

DÉCISIONS DE LA COMMISSION DES COMPÉTITIONS DU 28 AOÛT 2026

30.8.2026 - | Ligue de Football Professionnel

Réunie le 28 août 2026, la Commission des Compétitions de la LFP a pris les décisions suivantes :

Concernant la rencontre comptant pour la 1ère journée de Ligue 1 Mc Donald's Paris Saint-Germain – Stade Rennais, qui a été inversée le 19 août dernier, la Commission des Compétitions a décidé d'infliger une amende de 150.000€ au Paris Saint-Germain en application de l'article 501.4 du Règlement des compétitions de la LFP, qui vise les obligations des clubs en matière de praticabilité de terrain et de stade de repli.

Concernant la rencontre comptant pour la 23e journée de Ligue 1 McDonald's Stade Rennais – Paris Saint-Germain, le match est inversé et se tiendra au Parc des Princes.

<https://www.lfp.fr/article/decisions-de-la-commission-des-competitions-du-28-aout-2026>